



PENSÉE DU JOUR N°5

UN PEU DE LÉGISLATION

Pour détenir en France une tortue d'Hermann (HH ou HB), il faut être en conformité avec la loi. La tortue d'Hermann est inscrite dans l'Annexe II de la Convention de Washington, et elle est considérée espèce protégée et vulnérable. Avant d'acquérir une Hermann, vous devez faire une Demande d'Élevage d'Agrément (AEA) auprès de votre Direction Départementale de Protection des Populations. L'imprimé CERFA 12447*01 se trouve dans nos fichiers, ainsi qu'un document d'aide à la rédaction.

Une fois l'AEA obtenue, vous devez déclarer l'ouverture de votre élevage en utilisant le document "Registre des entrées et sorties d'animaux d'espèces non domestiques dans un élevage d'agrément" en utilisant le CERFA 12448*01. Ce document est aussi dans nos fichiers.

Enfin, vous pouvez acquérir une tortue légale. La vente nécessite la délivrance de deux documents : le Permis Cites ou Certificat Intra-communautaire CIC (de couleur jaune), et l'Attestation de cession qui officialise que vous êtes le nouveau propriétaire (CERFA 14367*01 se trouve dans nos fichiers). Si la tortue est pucée, on doit vous délivrer la déclaration de marquage (Fichier également disponible).

N'oubliez pas de faire enregistrer la puce de votre tortue auprès de S. A. P. V. FICHER VETONAC au 112, 114 Av Gabriel Péri - 94246 L'HAY LES ROSES cedex. Le fichier "Document enregistrement Vetonac" est disponible dans nos fichiers.

Le fichier "GUIDE-DU-DEBUTANT-ACQUISITION-TORTUE-DE-TERRE.pdf" s'adresse à toutes les personnes qui envisagent de prendre une tortue en regroupant les infos les plus importantes.



<https://www.facebook.com/groups/TurtleMania/>

PENSÉE DU JOUR N°6

UN PEU D'HISTOIRE!

A l'occasion de l'exposition ouverte actuellement en l'honneur de Charles DARWIN (1809-1882) à la cité des sciences à Paris, rappelons que ce naturaliste est à l'origine de la théorie de l'évolution, qui fut le noyau d'une révolution scientifique culturelle toujours d'actualité.

En fait c'est sur les îles Galápagos qu'il va véritablement entrevoir la variabilité et l'évolution des espèces lors d'une expédition scientifique qui durera 5 ans.

En septembre 1835, Darwin a l'occasion d'observer des tortues géantes de terre et de mer dans l'archipel volcanique des Galapagos, au niveau de l'équateur Parmi ces dernières, la célèbre Tortue terrestre géante Testudo nigra dont il monta sur le dos! Or, il remarque vite que tous ces animaux, d'une île à l'autre présentent des différences, en effet, Sur chacune des îles, les tortues ont évolué séparément, développant de légères particularités morphologiques et constituant des sous-espèces différentes. Il avait également entendu dire que les Espagnols vivant dans ces régions savaient déterminer l'île dont elles étaient originaires à leur simple apparence.

Le poids de ces grandes tortues terrestres dépasse souvent 200 kg et leur croissance, très rapide, est continue durant toute leur vie. Ces tortues terrestres géantes sont réputées pour leur longévité. Le record est détenu par une femelle de la sous-espèce porteri, baptisée Harriet, gardée en captivité d'abord à Londres puis en Australie : des analyses génétiques ont montré en 2005 qu'elle avait environ 175 ans ; décédée en 2006, elle était donc probablement âgée de 176 ans ! La légende veut que Harriet (appelée Harry pendant un bon siècle, avant que l'on ne se rende compte qu'il s'agissait d'une femelle) ait été rapportée à Londres par Charles Darwin lui-même. Cependant, des historiens réfutent la véracité de cette anecdote, car Charles Darwin ne se serait pas rendu sur l'île Santa Cruz, où vivent ces tortues géantes